

Emploi de la corde pour le débardage des coupes

Autor(en): **Müller, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **56 (1905)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qu'il nous soit permis, pour nous résumer, d'émettre un double vœu qui tend à deux buts apparemment contradictoires: assurer le plus parfaitement possible la conservation de notre matériel ligneux en faisant concorder exactement le contrôle des exploitations et l'aménagement, et augmenter, autant que faire se peut, le rendement en argent de nos forêts.

Nous atteindrons ce double but:

- 1° en ordonnant dans nos règlements d'aménagement cantonaux l'emploi exclusif d'un tarif basé sur le diamètre seul et qui devra être le même lors de l'inventaire d'aménagement et lors du martelage de la coupe;
- 2° en effectuant le plus grand nombre d'essais comparatifs sur le résultat de vente de nos coupes, et en ordonnant que partout où ils ne sont pas absolument décisifs en faveur de la vente sur pied, tous les bois se vendent obligatoirement façonnés.

Ces deux mesures doivent être à la base de toute gestion intense de forêt.

Le service forestier vaudois vient de rendre la première de ces deux mesures obligatoire pour toutes les forêts publiques; il a en principe adopté également la seconde pour les forêts cantonales.

Espérons qu'au moment d'élaborer leurs règlements d'exécution forestiers, d'autres cantons suivront le sillage que leur a tracé la barque vaudoise.

J.-J. de Luze,
inspecteur forestier.



Emploi de la corde pour le débardage des coupes.¹

D'après un article de M. A. Müller, inspecteur des forêts, Bienne.

Les propriétaires de forêts et les forestiers constatent avec plaisir la tendance à la hausse du prix des bois d'œuvre. Malgré l'emploi toujours plus grand du fer, du béton armé et de certains

¹ Vide Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen, Nr. de janvier 1905.

procédés de construction destinés à remplacer le bois, le manque des bois de service se fait de plus en plus sentir. Ces derniers trouvent donc un écoulement assuré et ceci surtout, depuis que les petits assortiments se vendent également dans de bonnes conditions.

Le marché des bois de feu se présente, par contre, sous un jour moins favorable, car la concurrence de la houille, du gaz, etc., se fait sentir depuis fort longtemps déjà. En sorte que les prix varient beaucoup et qu'une hausse constante ne nous paraît pas probable. La différence de prix entre ces deux catégories de marchandises, bois d'œuvre et bois de corde, va donc en augmentant. Nous devons, par conséquent, viser de plus en plus à produire et à fournir les premiers, puisque nous arriverons ainsi à élever sensiblement le rendement des forêts confiées à notre gestion.

La création d'un réseau rationnel de chemins de dévestiture et d'autres installations permettant le transport des différents assortiments est un peu partout à l'ordre du jour. Dans certains endroits le téléphérage amène jusqu'au fond de la vallée des troncs entières de bois d'œuvre que le châblage au travers des rochers transformait autrefois en bois de feu. Mais il n'en est pas moins vrai, un grand nombre de billes sont encore façonnées de cette façon dans beaucoup de nos montagnes et de nos vallées et arrivent sur le marché sous forme de stères. La raison, bien souvent, doit être cherchée dans les habitudes prises et la crainte d'un surcroît de besogne, lors du façonnage et du débit des différentes catégories de marchandises : les bois de feu sont faciles à travailler, on les sort aisément d'un peu partout et il n'est pas nécessaire de se casser la tête pour savoir de quelle façon on pourrait amener sur le marché tel ou tel assortiment des plus beaux bois de service.

Les ayants-droit et les boulangers seront satisfaits, car ils auront à leur disposition des rondins et des bûches de tout premier choix. On parlera avec éloge de l'activité de l'administration, de son savoir faire, sans se demander si ces bois ne pourraient pas être mieux utilisés sous une autre forme et si ces moules qui se présentent si bien à l'œil, n'occasionnent pas en réalité une perte sèche de 12 fr. par stère et même davantage.

La vidange des bois se fait aisément, il est vrai, grâce aux nombreux chemins qui parcourent la forêt et conduisent aux places

de dépôt; il n'en est, par contre, pas ainsi du débardage des coupes, c'est-à-dire du transport du lieu même de l'exploitation jusqu'à la voie de vidange la plus proche.

Bien souvent on ne discute pas longtemps et la difficulté est vite résolue: on lance simplement au travers des pentes les bois, quels qu'ils soient, même les pièces les plus propres et les plus précieuses; celles-ci, abandonnées à elles-mêmes, arrachent et brisent ce qui se trouve sur leur passage; elles déchirent le sol et finissent par s'arrêter n'importe où, mutilées à leur tour par cette descente désordonnée. Sans doute, la chose s'améliorera avec le temps. Mais les chemins de dévestiture ne pourront vraiment exercer leur effet favorable sur le rendement de la forêt et ouvrir celle-ci au marché que le jour où l'on arrivera à débarder les bois d'une façon convenable; c'est-à-dire, quand on pourra les transporter du parterre des coupes aux voies de vidange, même au travers des fortes pentes, d'une façon simple, bon marché et sûre et permettant de leur donner la forme la plus avantageuse possible.

L'usage de la corde pour le débardage des coupes est pratiqué depuis fort longtemps dans la Forêt-Noire, dont les boisés, on le sait, sont traités en vue de la production des bois d'œuvre de fortes dimensions.

Le coût de ces cordes est peu élevé; leur emploi est facile et sûr; il permet de tirer parti d'une grande quantité de bois d'œuvre, en sorte qu'elles sont devenues un outil indispensable aux bûcherons. Malheureusement, nos collègues de là-bas n'écrivent pas beaucoup et la littérature dont nous disposons au sujet du „cordage“ des bois n'abonde guère; en sorte que nous avons été dans l'obligation d'essayer à notre tour pour voir si l'introduction de ce procédé se justifiait dans nos forêts du Jura.

L'auteur de ces lignes utilise la corde pour le traînage des bois depuis quelques années déjà et il a obtenu des résultats si favorables qu'il croit de son devoir de les communiquer ici, afin d'en faire profiter d'autres.

Nous utilisons la corde lors de l'abattage du bois, dans des parties en pente, pour empêcher que la plante ne se mette aussitôt en mouvement; nous le faisons aussi, pour débarder des bois d'œuvre petits et grands, et pour les amener au travers des pentes et des rochers, jusqu'au chemin de dévestiture. Et partout, nous

nous en sommes bien trouvé. La proportion des bois de service a augmenté dans les forêts d'où nous tirions déjà ces assortiments; ailleurs, certains boisés de la montagne qui ne nous livraient jusqu'ici que des bois de feu, nous fournissent actuellement de beaux bois de sciage. Et cependant, le prix des façonnages n'a pas augmenté. Le débardage ne dépend plus autant des circonstances atmosphériques; les dommages aux propriétés voisines, aux routes, aux voies ferrées, etc., sont beaucoup moins fréquents; en outre, il n'est plus nécessaire de rechercher les bois épars gisant brisés au pied des rochers. Tous nos arrivent en bon état à la route et sans que celle-ci ait à souffrir. D'après nos calculs, les frais de transport se montent à fr. 1—1,50 par m³ et pour 100 m de cordage.

Il s'agit donc d'un procédé fort simple et bon marché: une bonne corde de chanvre, les vis nécessaires, un perceur, une pince servant de frein, quelques petits coins de bois, voilà tout l'appareil. Ces différentes parties sont d'un transport facile, d'une plante à l'autre; on les met aisément à couvert et leur remplacement ne présente pas de difficulté.

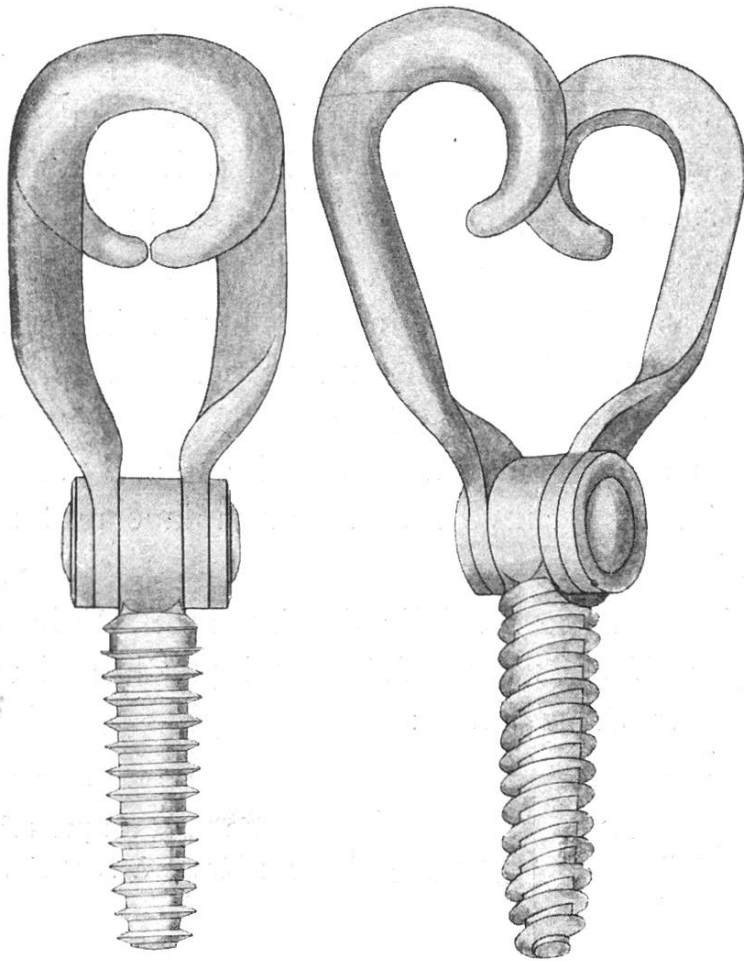
La corde constitue la partie essentielle de l'appareil. Voici à ce sujet un tableau comparatif qui nous a été fourni par la maison Oechslin, „zum Mandelbaum“ Schaffhouse:

	Diamètre de la corde cm	Résistance kg.	Poids par mètre courant kg.	Prix par m ³ à 1,70 cts. par kg. fr.
Aussière	15	1,600	0,250	0,42
	20	2,800	0,300	0,51
	25	4,500	0,500	0,85
	30	6,500	0,700	1,20
	35	8,900	1,000	1,70
	40	11,600	1,250	2,12
Grelin	45	12,350	1,500	2,55
	50	15,250	2,000	3,40
	55	18,450	2,500	4,25
	60	21,600	3,000	5,10

Le prix de la corde de chanvre atteint fr. 1.50—2.70 par kilo. La maison en question garantit la solidité indiquée; elle n'utilise que de la marchandise de premier choix et son travail est très soigné.

Au moyen des chiffres donnés, on peut donc calculer la dimension de la corde, ainsi que sa longueur, son poids et son prix.

Nos premiers essais ont été exécutés avec des cordes de 20 et de 30 mm. La première avait une longueur de 100 m et un poids de 30 kilog.; la seconde mesurait 70 m et pesait 49 kilog. Chaque extrémité de la corde était pourvue d'une boucle. Toutes deux rendirent d'excellents services. La plus faible permit même de transporter des tiges de 2 à 3 m³; la plus forte fut utilisée pour glisser les bois des parties très rapides et au travers des rochers. Ces cordes sont d'un maniement et d'un transport faciles. Pour



Vis pour le cordage des bois.

Fermée.

Ouverte.

adapter la corde à la tronche, nous utilisons une vis à bois construite comme l'indique la figure ci-contre. Cette vis a un diamètre d'environ 35 mm; elle est pourvue d'une articulation et sa tête, en forme d'anneau, se divise en deux parties d'égales dimensions qui doivent empêcher la corde de sortir; elle est fournie par M. Perrot, mécanicien à Evillard sur Biemme. Pour faire pénétrer cette vis dans la pièce de bois, on se sert d'un perceur ayant la même dimension et le même pas.

Lorsqu'il s'agit de glisser une pièce de bois le long d'une pente, on commence par enrouler la corde, une ou deux fois, autour d'un arbre sur pied, puis on la fixe ensuite à l'anneau de la vis. Le reste de la corde traîne sur le sol. Puis, au moyen du „sapy“ ou d'un outil semblable, on met la pièce en mouvement.

On s'aperçut bientôt qu'il n'était pas facile de régler la vitesse de la pièce à la main et que cela prenait en outre beaucoup de temps. Il n'était pas possible de laisser glisser la pièce de bois



Phot. E. Meyer.

Le cordage du bois à la main.

avec la rapidité suffisante, pour la faire passer au travers des petits obstacles de toute nature qu'elle rencontrait sur son chemin. Des arrêts se produisaient à chaque instant et il fallait de nouveau mettre la pièce en mouvement, ce qui naturellement augmentait considérablement les frais du cordage. Pour supprimer cet inconvénient, on se servit dès lors d'une pince-frein. Celle-ci est faite avec du bois de frêne; elle est composée de deux bras ayant environ 1,50 m de long et reliés solidement entre eux au moyen d'une vis. On y introduit la corde, en la serrant légèrement, de façon à ne pas gêner la descente de la pièce de bois. On arrive

ainsi à régler la vitesse de manière à pouvoir encore diriger la plante et à éviter qu'elle ne se détériore ou qu'elle n'abîme les arbres voisins. Il suffit de serrer les bras de la tenaille pour pincer la corde et pour produire un arrêt. Deux vis mobiles, adaptées sur le côté intérieur de la pince, empêchent la corde de glisser.



Phot. E. Meyer.

Tige encordée avant l'abattage.

Grâce à l'emploi de cet outil pourtant des plus simples, le cordage des bois se fait aisément et rapidement. De petits coins de bois fixés entre les anneaux de la corde, entourant la plante qui sert de point d'attache, font que celle-ci ne peut ni glisser, ni se pincer.

La corde, nous l'avons dit, n'est pas seulement utilisée pour le glissage des bois ; elle l'est encore lors de l'abattage. C'est ainsi qu'on s'en sert pour encorder les plan-

tes dans les parties rapides, lorsque l'on craint qu'elles ne se mettent aussitôt en mouvement, sur le sol gelé et sans neige. Pour cela, on fixe la corde à la plante à couper, environ à hauteur de tête, et on la passe ensuite autour d'un second arbre, mais de façon à ce qu'elle ne se tende pas complètement durant l'abattage. Ainsi faisant, on arrive à retenir les bois et à les trier

sur les pentes les plus rapides et par les conditions atmosphériques les moins favorables.

Disons encore quelques mots de la durée des cordes. Si on en prend soin, il est possible de les utiliser au moins 2 ans pour le cordage des bois et elles restent encore assez solides pour pouvoir être employées ensuite, ainsi que nous venons de le dire, lors de l'exploitation des bois. Le coût de tout l'appareil est peu élevé (une corde de 100 m de longueur et de 20 mm d'épaisseur revient à 51 fr.); en sorte qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'usure de la corde, dans le calcul de la dépense, provenant de ce mode de transport, même si nous estimons très bas les nombreux avantages qui en résultent pour la forêt et pour son rendement.

Notre but sera atteint, si ces lignes contribuent à augmenter l'intérêt que l'on doit toujours plus apporter au choix des assortiments et au débardage des produits de la coupe.



Affaires de la Société.

Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 22 février 1905 à Lucerne.

(Extrait de l'édition allemande).

I. M. le Dr. Fankhauser, 1^{er} adjoint de l'inspection fédérale des forêts, est nommé vice-président du comité permanent.

II. La liste des membres de la société est épurée et le caissier est chargé de sa publication.

III. M. Glutz, assistant à Zurich, ayant adressé le procès-verbal de la réunion de Brigue, celui-ci sera mis en circulation auprès des membres du comité.

IV. Le comité constate que la propagande entreprise en faveur de l'organe de la société n'est pas restée sans effet, plus particulièrement en ce qui concerne l'édition française. Un nouvel essai sera tenté en temps utile et le comité compte surtout sur le concours des membres n'ayant pas pris part activement à la propagande en question.

V. Un projet de diplôme de membre est déposé; il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des désirs manifestés à son sujet.

VI. La réunion annuelle de 1905 aura lieu à Appenzell, au commencement d'août; le programme définitif sera élaboré après entente avec le comité local.